



Travaux acceptés en assemblée générale

Par Kiki6666

Bonjour à toutes et à tous,
En assemblée générale, nous avons accepté un devis de 60 000 euros pour la rénovation de la toiture des garages. Nous avons reçu le PV Aujourd'hui, le syndic demande au conseil syndical si les membres sont d'accord pour accepter un autre devis moins cher d'une autre entreprise. Motif: l'entreprise retenue en assemblée a augmenté de 4000 euros le prix du devis. Le Conseil syndical a-t-il le droit de choisir cette nouvelle entreprise. Merci beaucoup.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Tout dépend comment est rédigée la résolution qui a été votée.
Si le devis a été validé par l'AG, seul ce devis peut être commandé par le syndic.
Si le prix augmente ou si une autre entreprise que celle retenue est envisagée, il faut un nouveau vote en AG.
Sauf si le CS a eu un mandat explicite pour faire face à d'éventuels changements ?

Par Kiki6666

Merci infiniment pour votre réponse .
Bien cordialement.